



COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 AVRIL 2020

Nombre de membres du conseil de communauté :	44	en exercice :	44	présents :	33
Nombre de membres ayant donné procuration :	4	Nombre de membres excusés :	2		
Nombre de membres non excusés :	5				
Date de la convocation :	16 Avril 2020				

L'an deux mille vingt, le mardi vingt-trois avril à quatorze heures trente, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, en vidéoconférence sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

1° - ADOPTE, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 25 Février 2020,

2° - MODALITES TECHNIQUES DE DEROULEMENT DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.

L'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} Avril 2020 vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie Covid-19. L'article 6 de cette ordonnance concerne à la téléconférence, la transmission et la publicité électronique des actes.

Lors de la première séance sous visioconférence, le conseil de communauté est appelé à se prononcer sur les modalités de fonctionnement des réunions de l'organe délibérant.

Ainsi le conseil de communauté a fixé les modalités de déroulement des séances de l'assemblée délibérante comme suit :

Identification de participants : saisie du nom et du prénom lors de la connexion

Débats : Enregistrement et sauvegarde sur le serveur de la communauté de communes

Modalités de scrutin : Scrutin à main levée

3° - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION : Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par Monsieur le Président, dans le cadre de sa délégation, à savoir :

MARCHES PUBLICS

Réaménagement et sécurisation de la traversée de Romanswiller
RD 224 – 3^{ème} tranche – 1^{ère} phase
(Groupement de commande CCMV / Commune de Romanswiller)

Chaque membre du groupement honore les dépenses nécessaires à la bonne exécution des travaux qui le concernent.

Travaux	Montant TTC CCMV	Montant TTC Commune de Romanswiller
Lot 1 : Travaux de voirie		
Soc. EIFFAGE	192 243,60 €	26 156,40 €
Lot 2 : Réseaux secs		
Groupement ERTP / SOBECA	30 538,80 €	47 394,00 €

4° - CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS DE RESISTANCE MIS EN PLACE PAR LA REGION GRAND EST.

Suite à l'épidémie du Coronavirus COVID 19, les pouvoirs publics se mobilisent pour accompagner les entreprises de toute taille et les travailleurs indépendants.

Des mesures de soutien aux entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses ont été mises en place :

- Le maintien de l'emploi par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé,
- Le report d'échéances sociales et /ou fiscales et dans les situations les plus difficiles des remises d'impôts directs décidées au cas par cas,
- L'étalement des créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France,
- La garantie par l'Etat d'un crédit bancaire afin de répondre aux besoins de trésorerie, via Bpifrance
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises,
- L'obtention d'un prêt de trésorerie avec la Région et de Bpifrance,
- Des dispositifs spécifiques pour les très petites entreprises et travailleurs indépendants

Dans ce contexte exceptionnel, les collectivités ont souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse responsable, efficace et coordonnée, qui assure une grande équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Il s'agit bien entendu de répondre très rapidement aux besoins des entreprises, indépendants et associations qui ne peuvent être satisfaits par les dispositifs en place, en finançant la trésorerie requise pour assurer la continuité de leur activité, tout en permettant la relance pour les plus impactés. L'objectif de cette démarche unique est également d'assurer, sur l'ensemble du territoire du Grand Est, et quel que soit le territoire, un accompagnement équivalent aux entreprises ou associations dans le besoin.

Cet effort s'inscrit par ailleurs dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

La contribution financière est de 2 € par habitant. Ainsi, le conseil de communauté décide de verser une participation financière de 49 778 € (24 889 habitants X 2 €) à la Région Grand Est et autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Mossig Vignoble.

A cet effet, le conseil de communauté autorise la décision modificative suivante :

.../...

	Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
Taxes foncières et d'habitation	73	73111	01		50 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023	023	01	50 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
Virement de la section de fonctionnement	021	021	01		50 000,00 €
Créances immobilisées Région	27	27632	90	50 000,00 €	
		Total		100 000,00 €	100 000,00 €

5° - COMMUNICATIONS DIVERSES.

La discussion porte sur la situation sanitaire en France ; elle porte notamment sur l'achat de masques et la réouverture des écoles maternelles et primaires.

Les élus sont d'avis qu'il convient d'adopter une politique commune concernant la réouverture des écoles ; une réunion spécifique se tiendra à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 5 Mai 2020



Le Président,

D. ACKER